

## COMITE D'HYGIENE, SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN DU 3 JUIN 2016

### ETAIENT PRESENTS :

#### REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Ain  
Monsieur le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain

#### REPRESENTANTS DES PERSONNELS (titulaires)

Monsieur Nicolas JAMBON (F.S.U.)  
Monsieur Philippe MALLET (FSU)  
Madame Sylvie JACKOWSKI (UNSA)  
Madame Catherine PIETRAC (UNSA)  
Monsieur Saïd BERRAKAM (FNEC FP FO 01)  
Monsieur Didier BONNETON (FNEC FP FO 01)

#### REPRESENTANTS DES PERSONNELS (suppléants)

Madame Marie-Brigitte TRUTT (FSU)

#### Assistaient également à la réunion

Monsieur Daniel BOUSQUET, inspecteur santé et sécurité au travail  
Monsieur Yves ESPOSITO, conseiller départemental de prévention  
Madame Claire-Cécile FERRAROLI, assistante sociale des personnels

#### Ordre du jour :

- Approbation du PV du CHSCTD 7 mars 2015
- Suivi des mesures préconisées lors des précédentes réunions du CHSCTD
- Signalements dans le cadre des fiches santé et sécurité au travail
- Bilan de la visite du collège de Montluel
- Préparation de la visite de l'école de Jassans : organisation de la visite, composition de la délégation et adoption du questionnaire de visite
- Rapport annuel de l'ISST
- Choix des visites d'établissement 2016-2017
- Calendrier prévisionnel des instances, des visites et des formations 2016-2017
- Suggestions de modifications concernant le questionnaire académique préparatoire aux visites d'établissement
- Bilan du PAP départemental 2015 (mise en place du DUER, notamment et du PPMS)
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le secrétaire général ouvre la séance à 10h35, après avoir excusé Monsieur l'IA-DASEN, retenu par une réunion des directeurs académiques des services de l'éducation nationale avec Madame la rectrice, et qui rejoindra les débats en début d'après-midi. Les organisations syndicales souhaitent faire ensuite plusieurs déclarations préalables, jointes en annexe.

Monsieur le secrétaire général propose une modification de l'ordre dans lequel seront traitées les questions du jour, afin que Monsieur l'IA-DASEN puisse être présent sur certains sujets plus particuliers. Il indique qu'un certain nombre de documents seront présentés en cours de séance.

M. Jambon (FSU) se félicite de l'existence des groupes de travail préparatoires qui permettent d'avancer plus rapidement sur un certain nombre de points lors des réunions du CHSCT, mais regrette le peu de temps consacré à l'analyse des comptes rendus des visites d'établissement.

### **1- Approbation du PV du CHSCTD du 7 mars 2016**

Mme Jackowski (UNSA) fait remarquer qu'il manque le verso de la déclaration liminaire de l'UNSA

p 3 : « la FSU et la FNEC FP FO s'interrogent ... »

p 4 : la FNEC signale qu'elle a connaissance ... et du lycée international de Ferney voltaire.

P 5 : « FO estime que les AS du personnel ... » Mme Ferraroli précise que l'utilisation du nouveau logiciel nécessite du temps pour saisir toutes les données demandées. Il est adopté la reformulation suivante : «FO constate que l'utilisation du logiciel est trop contraignante pour pouvoir produire des statistiques les plus proches possible de la réalité ».

Mme Ferraroli rectifie ses propos p 4 : Mme Ferraroli présente son rapport annuel aux membres du CHSCTD. Elle indique qu'une expérimentation d'un travail social de groupe est actuellement en cours dans l'académie. L'objectif est d'accompagner les personnels qui sont en arrêt maladie (en CMO, CLM, ou CLD) depuis plus de six mois en leur permettant d'échanger et de partager les expériences de chacun afin de préparer le retour sur leur poste, ou d'envisager d'autres solutions (réorientation professionnelle). Cet atelier est co-animé par une assistante sociale des personnels et une conseillère mobilité carrière du DIRH. Cette action collective regroupe 30 personnels dont 10 originaires de l'Ain. Cette expérimentation se déroule à Lyon pour l'instant.

Les rectifications étant faites, le procès-verbal est adopté.

### **2- suivi des mesures préconisées lors des précédentes réunions du CHSCTD**

Monsieur le secrétaire général évoque la tenue du CHSCTD spécial sur les usages du numérique. M Jambon (FSU) demande à ce que M. Perocheau participe à ce CHSCTD spécial, au titre d'expert. Mme Jackowski (UNSA) précise que Mme Conraux, élue en CHSCTD de l'Ain, mais aussi principale du collège de Prévessin, y participera également.

M. Bonneton (FNEC FP FO) évoque le problème de l'aération du local de chimie du lycée Lalande. Si l'opération est désormais actée par la région, aucune date de réalisation n'a en revanche été prévue. Il demande à ce que les personnels exposés aux agents chimiques pouvant avoir des effets cancérigènes, mutagènes ou toxiques bénéficient d'une fiche médicale d'exposition. M. Bousquet répond que cela est réglementaire. Il précise cependant que cette fiche doit être réalisée sur place par le médecin de prévention. Les disponibilités du médecin de prévention rendent la réalisation difficile. Il s'interroge sur la possibilité d'envisager des outils facilitateurs. Par exemple, une grille pourrait être remplie en amont par l'agent concerné, en présence de l'assistant de prévention de l'établissement. Si le recrutement d'infirmières du travail pour appuyer le travail du médecin devenait effectif, celles-ci pourraient se charger de cette mission.

M. Jambon (FSU) évoque ensuite les avis n°3 et 4 du précédent CHSCTD. Les réponses de Monsieur l'IA-DASEN renvoyant au groupe de travail QVT académique, la FSU souhaite qu'une réponse plus centrée sur les questions évoquées soit apportée.

La FSU s'affirme très satisfaite de la réalisation de l'enquête académique sur la qualité de vie au travail et félicite M. Bousquet à ce sujet. Elle se montre cependant inquiète face au retard pris dans le déploiement de cette enquête au niveau académique. M Jambon interroge l'ISST sur les étapes à venir. M. Bousquet répond qu'en l'état de la situation, le déploiement se fera par tranche. En effet, compte tenu du nombre

d'agents, un trop large déploiement rendrait trop difficile l'exploitation des résultats de l'enquête. Cela suppose en effet la constitution d'un groupe multi catégoriel qui s'empare du résultat, en fasse une analyse et propose des mesures de prévention. Le groupe de travail académique a abouti à un outil pour faire remonter les informations. Il manque encore des outils pour faire des analyses les plus fines possibles.

M. le secrétaire général ajoute que, compte tenu du déploiement de l'enquête relative aux usages du numérique sur le département, cette enquête QVT ne sera pas déployée immédiatement sur le département, afin de ne pas surcharger d'enquêtes les personnels. M. Bousquet ajoute que les outils d'analyse de ces enquêtes ne sont pas encore entièrement définis (seuils, objectivité des informations, ...).

M. Jambon (FSU) évoque ensuite l'extraction des résultats de l'enquête numérique. Il proposera et diffusera une analyse des différentes informations tirées de cette enquête avant le CHSCTD spécial sur le sujet programmé le 20 juin.

Avis n°5 : M. Berrakam (FO) revient sur la réforme du collège et fait part de l'inquiétude persistante des enseignants sur la rentrée à venir. Pour FO la mesure d'urgence serait de suspendre cette réforme, qui semble inapplicable en l'état et facteur de risques RPS pour les personnels. Ceci dans l'intérêt des élèves et des personnels.

M Jambon fait part de son expérience personnelle. Il donne l'exemple des programmes de mathématiques pour les classes de 3<sup>ème</sup>, en fin de cycle 4, qui n'ont selon lui aucune cohérence avec les anciens programmes de 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>. La FNEC FP FO ajoute que le changement de 9 années de programmes la même rentrée rend à ses yeux très délicat le déploiement de ces nouvelles modalités d'enseignement. Elle fait observer que la formation des personnels sur ce point interviendra après la rentrée 2016/2017. Mme Jackowski pour l'UNSA apporte un éclairage différent en ce qui concerne l'enseignement de la technologie. Elle indique que des outils qui permettent de construire la continuité entre les cycles ont été mis à disposition. Cela dépend donc vraiment des matières enseignées.

Mme Trutt (FSU) évoque le fait que les collèges reçoivent des élèves d'élémentaire provenant de plusieurs communes et écoles différentes, rendant délicate la continuité des enseignements.

Mme Jackowski souligne l'importance de s'investir dans les instances internes à l'établissement, et l'opportunité qu'offre le conseil école-collège en permettant la construction de la cohérence des enseignements. Monsieur le secrétaire général conclut sur le fait que les réformes induisent nécessairement des phases d'adaptation.

La FNEC FP FO réinterroge la réponse à l'avis n°8 et présente la motion des personnels de l'EREA de Bourg-en-Bresse à ce sujet, qui sera annexée au présent procès-verbal. La FSU rappelle le rassemblement des personnels des EREA le 1<sup>er</sup> juin dernier et complète en évoquant un avis présenté par les organisations syndicales en CHSCT ministériel à ce sujet qui précise que le Ministère n'a pas respecté ses obligations en ne convoquant pas le CHSCTM.

M. Berrakam fait état du témoignage d'une AED qui annonce mettre fin à sa mission en fin d'année.

### **3- Suivi des fiches SST.**

Monsieur le secrétaire général présente le travail de synthèse réalisé par M. Esposito, qu'il complète en évoquant les différents cas traités. Pour ce qui concerne le cas du lycée de Ferney-Voltaire, Monsieur le secrétaire général s'interroge sur les modalités de rédaction et du bon usage de ces fiches, le chef d'établissement se déclarant tout à fait prêt à discuter avec les personnels en préalable à ces rédactions. M. Esposito s'interroge sur l'intérêt et le but de ces remontées jusqu'à son niveau. Il s'ensuit un échange avec FO sur certaines des questions posées, d'autant que plusieurs d'entre elles ont été traitées par l'établissement, qui doit effectivement être le premier niveau de traitement à chaque fois que faire se peut. M. Jambon (FSU) s'interroge en outre sur le fait qu'une fiche soit signée par 90 personnes et l'autre 54, une seule signature suffit pour que le chef d'établissement s'empare de la question. En l'état, il apparaît davantage un mésusage des fiches SST, qui s'apparentent plutôt à des pétitions. En outre, l'ISST pointe le fait que les problématiques évoquées auraient dû être préalablement abordées avec le chef d'établissement, ce qui ne semble pas avoir été le cas.

#### 4- Préparation de la visite de Jassans.

Un questionnaire sera envoyé la semaine prochaine aux personnels de l'école (hormis ceux dépendant de la commune) via le directeur, sous format papier, avec une note explicative, et un délai de réponse de 15 jours. M. Jambon demande que la remontée des résultats soit faite le 17 au soir, avec envoi à son adresse personnelle.

Monsieur le secrétaire général précise que l'élaboration de ce questionnaire a fait l'objet d'un groupe de travail préalable. M. Bousquet présente ensuite ses propositions de modifications. Il précise qu'on obtient de bien meilleurs résultats quand on répond à une affirmation. Il indique qu'il a essayé de procéder à une reformulation dans le respect du questionnement du CHSCTD en s'efforçant de rester le plus neutre possible, sans induire la réponse.

M. Jambon (FSU) remercie M. Bousquet pour ce travail et se propose d'opérer les changements qui s'imposent. M. Mallet (FSU) s'interroge sur la formalisation de la question 28. La FSU ajoute que dans tous les questionnaires précédemment posés par le CHSCTD, la question de la retraite a été posée. M. Bousquet répond que, d'expérience, il est plus simple pour les personnes de se projeter dans un avenir proche plutôt que pour la retraite, d'autant que l'ambition des personnes peut aussi influencer sur les réponses. Mme Ferraroli évoque aussi les différences subjectives de projection de chaque individu. Il est finalement convenu de scinder la question en deux, sur une projection courte puis à moyen terme, ainsi que l'ajout d'une réponse NC (non concerné). FO demande à ce que la nouvelle directrice, nommée en remplacement du directeur actuellement en poste, qui fait valoir ses droit à la retraite, soit présente lors de la visite, ce qui est acté.

Interruption des échanges à 12h30. Reprise des débats à 14h. Arrivée de Monsieur l'IA-DASEN et de Mme Pietrac (UNSA).

#### 5- Bilan de la visite du collège de Montluel.

Monsieur l'IA-DASEN invite M. Jambon à présenter ce bilan qui a fait l'objet d'un temps d'échanges préparatoire lors du groupe de travail. Il apparaît que, les conditions de travail dans l'établissement sont relativement sereines, peu de difficultés relatives aux questions matérielles, mais les absences non remplacées d'agents territoriaux ont été évoquées. La question du numérique a été abordée, la surabondance des messages reçus par les personnels étant relevée. Les inquiétudes des personnels quant à la réforme du collège ont été exprimées. Enfin, les personnels ont fait remarquer le temps croissant imposé pour participer à des réunions relatives à l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers. Les propositions formulées reprennent les points les plus saillants de cette visite.

Monsieur l'IA-DASEN observe que ce rapport est très complet et en félicite les rédacteurs. Il ajoute qu'en dépit du travail d'information et de sensibilisation réalisé, des marges de progrès restent encore possibles dans l'usage des registres de sécurité par les personnels et qu'il faut y rester attentif. S'ensuivent des échanges sur la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers et le temps qu'elle nécessite.

Monsieur le secrétaire général conclut et informe le CHSCTD de l'envoi de ce rapport et des suggestions au chef d'établissement dès la semaine prochaine.

Mme Jakowski (UNSA) propose un avis relatif à l'accueil des élèves hors temps d'études, du fait de la modification des grilles horaires, conséquence de la réforme du collège. Monsieur l'IA-DASEN indique qu'il a prévu de réunir prochainement les principaux de collège pour poursuivre une réflexion déjà engagée à ce sujet. Il s'agit d'organiser le temps de présence des élèves dans le collège pour que celui-ci soit le plus productif possible sur le plan pédagogique et éducatif.

**« Le CHSCTD constate que les services de vie scolaire des établissements vont être impactés par les modifications induites par la réforme du collège car ils vont devoir accueillir plus d'élèves à certaines heures de la journée. Il alerte donc sur la nécessité d'augmenter la dotation d'AED dans les établissements et d'étoffer les équipes à la prochaine rentrée ».**

**L'avis est adopté à l'unanimité.**

## **6- Rapport ISST annuel**

Le contrôle et le conseil composent les activités principales de l'ISST. En diminution cette année encore (22%) en raison de l'augmentation des travaux des différents CHSCT et autres réunions.

Les 72% du temps restant sont occupés par la mission de coordination académique des risques majeurs, la formation, les réunions ou groupes de travail à l'interne et à l'externe, le traitement de nombreux dossiers et la mission pédagogique. Le rapport est fourni en annexe.

M. Jambon s'interroge sur les colonnes « validé »/ « estimé ». M. Bousquet répond que, si la question est à l'étude, elle est « estimée », si elle a été traitée elle est « validée ». M. Jambon s'interroge ensuite sur le réseau Canopé qui ne relève plus du champ de compétences de l'ISST. M. Bousquet répond que désormais, Canopé relève effectivement du niveau national.

La FNEC FP FO s'interroge sur les suites qui seront données par l'administration à ce rapport. Monsieur le secrétaire général répond que les rapports sont transmis aux chefs d'établissement, ces derniers transmettant leur réponse au fil du traitement des problématiques.

Il s'ensuit différents échanges relatifs à la sécurité et à la formation des agents de l'éducation nationale aux premiers secours. M. Esposito précise que certaines écoles n'ont pas de personnels disposant de compétences sur les premiers secours.

Concernant la formation à l'utilisation des moyens de secours et notamment les extincteurs, M. Bousquet précise que les enseignants ne figurent pas parmi les personnels à former prioritairement. En effet, les enseignants ne seront qu'exceptionnellement en situation d'utiliser un extincteur, leur mission première étant d'évacuer les élèves. Ceci, même si cette obligation est inscrite dans la loi.

La FNEC FP FO s'exprime frustrée car le CHSCTD fait beaucoup de recommandations, mais elle estime qu'il n'y a que peu de retours. Monsieur l'IA-DASEN répond qu'effectivement, c'est au chef d'établissement de se réapproprier ces recommandations.

Monsieur l'IA-DASEN remercie M. Bousquet pour ce rapport, qui fait état à la fois des difficultés rencontrées et des avancées réalisées.

L'UNSA propose au CHSCTD un avis sur la formation aux premiers secours des personnels.

**« Le CHSCTD demande à ce que se mette en place un plan de formation aux premiers secours pour l'ensemble des personnels de l'Education nationale du département de l'Ain sur leur temps de service. »**

**L'avis est adopté à l'unanimité.**

## **7- Choix des visites d'établissements.**

Monsieur le secrétaire général expose une hypothèse de programmation pour l'année scolaire 2016-2017 : il propose la visite de deux écoles et d'un collège. M. Jambon exprime son soutien à cette idée. La visite de l'école de Montagnat, du collège de Pont de Vaux, avec une focale sur les nuisances sonores affectant l'établissement et les conditions de travail des enseignants d'EPS sont entérinés. L'école de Collonges, sur la circonscription de Gex Sud est proposée ; la décision définitive sur ce dernier choix sera prise ultérieurement. M. Bousquet fait remarquer que le bruit, pour être étudié valablement, doit être rapporté à un référentiel uniforme, et les problématiques hiérarchisées. Après débats, la problématique transversale choisie sera celle de l'EPS.

## 8- Calendrier prévisionnel

1<sup>ère</sup> séquence : GT vacances toussaint, CHSCTD début décembre, visite établissement mi-décembre.

2<sup>ème</sup> séquence : GT début février, CHSCTD mi-février, visite établissement fin mars

3<sup>ème</sup> séquence : 2<sup>ème</sup> quinzaine de mai, CHSCTD début juin, visite établissement mi-juin

M. Jambon fait observer l'importance du temps consacré aux échanges en CHSCTD. Or, lors de longues séances, à propos de points souvent réglementaires, le fait de ne pas consacrer assez de temps à des thématiques, et de ne pas aller au fond des choses, génère de la frustration, et surtout ne permet pas de déboucher sur des avancées réelles. Il souhaiterait une augmentation du nombre de séances. M. Esposito répond qu'effectivement, les séances sont trop longues, car les sujets à traiter sont souvent trop nombreux. A titre d'exemple, le CHSCTA a adopté une forme avec des séances plus nombreuses mais de durée plus courte. Monsieur l'IA-DASEN fait remarquer que beaucoup de temps est accordé au CHSCTD, ajoute que le nombre de séances doit être fonction du nombre de questions à traiter, et que le temps imparti à l'étude de chaque question retenue doit être raisonnable. Monsieur le secrétaire général fait en outre remarquer que les CHSCTD sont précédés de GT, et que la préparation et l'auto-régulation doivent permettre de tenir des réunions du CHSCTD sur des temps plus limités. Monsieur l'IA-DASEN souligne tout l'intérêt des groupes de travail préparatoires, et se propose d'examiner toute demande de réunion supplémentaire en cas de besoin.

## 9- Bilan du PAP départemental

M. Esposito distribue les documents faisant état de l'évaluation du PAP en séance. En premier lieu, Il est observé l'état de la mise en œuvre des registres de sécurité obligatoires.

Concernant la mise en œuvre du plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs, M. Esposito fait le bilan des PPMS reçus. On peut noter une avancée significative en termes de quantité. M. Esposito fait par contre remarquer que la qualité des documents qui lui ont été transmis est très inégale. La validation de cet outil par un exercice pratique qui était rarement réalisé a atteint un niveau satisfaisant dans les écoles et les établissements. Les consignes reçues par les établissements relatives au risque attentat ont contribué à la mobilisation des équipes.

La FNEC FP FO demande si les écoles vont recevoir un retour sur leurs PPMS. M. Esposito et M. Bousquet répondent que les PPMS seront relus, mais seules les incohérences les plus flagrantes pourront être relevées. En outre, M. Bousquet précise que seule la réussite de l'exercice valide la pertinence du PPMS. M. Esposito et M. Bousquet ajoutent qu'un canevas déjà partiellement pré-rempli avec les numéros d'urgence a été mis à disposition des établissements sur le site internet départemental et sur le site académique dès parution de la nouvelle circulaire.

Pour les autres registres, les données sont fondées sur l'enquête académique annuelle. Il s'agit donc de données déclaratives. La FNEC FP FO rappelle que la mise en place du DUER dans le 1<sup>er</sup> degré incombe à l'IA-DASEN, et qu'aucun retour n'est fait sur les envois des écoles vers les IEN. M. Esposito explique qu'effectivement, un travail en ce sens reste à faire, d'autant que la priorité de cette année était davantage centrée sur les PPMS. Monsieur l'IA-DASEN répond qu'effectivement il est bon que chaque structure reçoive une réponse personnalisée. Monsieur Esposito précise qu'un groupe de réflexion regroupant les secrétaires de CHSCT et des conseillers de prévention s'est réuni pour relancer la question de l'évaluation des risques et du document unique dans les écoles dès le début de l'année 2016-2017. La FNEC FP FO fait remarquer que les mois de rentrée risquent d'être très peu propices à la rédaction de ces documents.

Concernant les moyens attribués aux représentants des personnels au CHSCTD, Monsieur le secrétaire général précise avoir acté les demandes reçues, et rappelle le souhait que ces décharges s'organisent par journée ou demi-journée en cohérence avec l'organisation des services.

M. Esposito présente ensuite le bilan des réalisations, joint en annexe. Les organisations syndicales font notamment remarquer que le manque de formation des élus CHSCTD reste une vraie difficulté.

M. Jambon demande à ce que le traitement du questionnaire des PES stagiaires soit abordé lors du prochain CHSCTD.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur l'IA-DASEN remercie les participants et lève à la séance à 16h10.

Le Président du CHSCTD,

Le secrétaire du CHSCTD

**Signé**

**Signé**

Francis MORLET

Nicolas JAMBON